



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Avenir de la centrale Émile Huchet à Saint-Avold

Question écrite n° 9788

#### Texte de la question

M. Alexandre Loubet attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur l'avenir de la centrale Émile Huchet à Saint-Avold. La loi dite « Saint-Avold » a ouvert la voie à la conversion de ce site en énergie moins émettrice de CO<sub>2</sub> en le rendant éligible au futur mécanisme de capacité, avec l'objectif affiché d'une mise en œuvre dès 2027 et la garantie du maintien des emplois associés. Toutefois, le projet de décret d'application relatif au mécanisme de capacité, tel que présenté actuellement, reporte cette échéance d'au moins trois années, rendant la conversion techniquement et économiquement incertaine avant 2030, menaçant alors les emplois du site. En outre, la structuration envisagée du mécanisme, qui réserve les volumes d'enchères principalement aux batteries et qui ajoute aussi le fioul, contrairement au texte de loi voté par la représentation nationale, risque de compromettre le développement de nouvelles capacités pilotables indispensables à la sécurité d'approvisionnement du pays, alors même que RTE souligne la nécessité de diversifier les moyens de production face à l'intermittence accrue de l'éolien et du photovoltaïque. Dans ce contexte, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour lever les freins à la conversion effective de la centrale Émile Huchet dès 2027, conformément aux engagements pris devant la représentation nationale. Il lui demande également comment il envisage d'adapter le décret d'application du mécanisme de capacité afin de prioriser les moyens de production pilotables tels que la centrale Huchet une fois convertie, par des volumes réservés ou un volume minimal aux installations mentionnées à l'article L. 311-1-1 dans le cadre de la réforme du mécanisme de capacité, par rapport au développement des batteries et à l'utilisation du fioul. Il lui demande enfin s'il entend sécuriser de manière pérenne l'autorisation d'exploitation de la centrale dans le cadre de son plan de conversion, afin de lever toute incertitude juridique ou politique compromettant ce projet stratégique pour l'emploi et la transition énergétique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alexandre Loubet](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9788

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Industrie et énergie](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 septembre 2025](#), page 8237